# L'esprit et la lettre

Chômeur bientôt en fin de droit, Jean-Jacques Kissling a raconté sa vie d'ancien facteur dans un livre.\* Rencontre avec un homme épris de liberté

homme se qualifie de mouton gris. On a bien à faire à un personnage atypique, sortant du moule. Un natif du bout du lac ayant largement parcouru le monde mais aussi la campagne vaudoise et genevoise, motorisé ou à la force du mollet, pour distribuer le courrier. Un grand gaillard épris de liberté, cheveux en bataille et cravate en PVC imprimée de l'une de ses photos – en l'occurrence, ce jour-là, des touches de machine à écrire – qui aime prendre son temps. «Un luxe dans le monde actuel. Et bientôt un tabou» sourit Jean-Jacques Kissling qui se dit aujourd'hui «hors jeu», licencié à l'âge de 53 ans après en avoir passé 37 comme facteur remplaçant. Aujourd'hui, à un mois d'arriver à la fin de ses prestations chômage, ce Genevois de 55 ans, marié et père de deux enfants, ignore toujours ce qu'il va faire, mais refuse de céder à l'angoisse. «Nous sommes beaucoup dans cette situation. Et, comparé à d'autres personnes à l'étranger, il y a pire», soupire cet optimiste à mitemps, utopiste et fataliste, revenant sur sa vie de facteur. Une existence qu'il a racontée dans un livre, décrivant un monde qui a subi moult transformations avant de disparaître.

#### Contacts et liberté en prime

Fils de facteur – «aujourd'hui, on dit collaborateur de distribution» mais je préfère l'ancienne appellation, plus romantique» –, Jean-Jacques Kissling postule à l'âge de 16 ans à La Poste de Lausanne. Recalé en raison d'un léger bégaiement, séquelle d'une méchante méningite. Il tente alors sa chance à Genève, où travaillait son père, décédé alors qu'il avait huit ans. L'intervention d'anciens collègues de ce dernier et le manque de personnel jouent en sa faveur. L'adolescent entre dans la grande régie fédérale, les PTT, une abréviation détournée en «petit travail tranquille», «paye ta tournée»... et devient facteur remplaçant, «au temps béni des postes». Garantie d'un travail sûr. Bon salaire. Prestations généreuses. Et surtout, à cette époque, on prend le temps de boire un café avec les clients. On n'hésite pas à grimper les étages pour amener un commandement de payer. On fait volontiers un détour chez un voisin pour déposer le colis d'un destinataire absent... La livraison du courrier se fait à pied, à vélo, à vélomoteur ou en voiture selon les régions, mais toujours en consacrant quelques minutes à ses interlocuteurs. De quoi séduire la personnalité de Jean-Jacques Kissling, sociable, indépendante et appréciant le travail à l'extérieur. «J'ai surtout aimé le contact avec les gens. On s'arrêtait pour discuter. On savait quand les retraités se trouvaient chez eux pour leur apporter l'AVS. Le temps pris n'était pas un luxe, mais une richesse qui s'est perdue», note l'ancien facteur soulignant «la liberté totale» que lui offrait alors le métier.

#### Au nom de la seule rentabilité

«Je faisais les tournées à mon rythme, percevant un forfait pour chacune d'entre elles.» Une approche révolue. Supprimé l'aspect social de la profession. Fini les trois mots échangés avec des retraités guettant l'arrivée du facteur les sortant quelques instants de leur solitude. «Chaque service est désormais facturé. Tout doit rapporter, être rentable», déplore Jean-Jacques Kissling. Des changements auxquels n'a pas pu ni voulu se conformer l'ancien employé de La Poste, licencié il y a deux ans. «Il fallait désormais aller vite. A force de manipuler des tonnes de papier, mon dos me faisait souffrir. Et je continuais à porter les commandements de payer aux personnes...» poursuit le quinquagénaire regrettant «cette perte de connaissances acquises, ce gâchis» alors qu'il aura profité de ses deux années de chômage pour rédiger un livre intitulé «Ma vie de facteur». «Mes mémoires. Un hommage à un si joli métier qui a disparu. Un témoignage sur le changement du monde. Un clin d'œil à tous ceux qui m'ont offert un café», résume l'auteur qui estime avoir été privilégié lui qui a largement profité de son statut antérieur pour voyager.

### **Accélération inutile**

«Je travaillais six à sept mois et en partais dix à douze. Le monde est beau» sourit Jean-Jacques Kissling



fataliste. A son cou, une cravate réalisée avec une de ses photos.

qui a roulé sa bosse dans nombre de pays, mais essentiellement en Âsie et en Europe quand bien même il a aussi relié les Etats-Unis au volant d'une vieille 2CV rose. Autant d'occasions pour le globe-trotter d'exercer son talent de photographe et d'organiser des expositions et conférences à son retour. «Une destination de prédilection? Saint-Pétersbourg, la ville d'origine de mon épouse. J'ai été en particulier séduit, dans les années 90, par la vie de bohême de ses artistes. Mais j'adore aussi les pays Baltes. Magiques.» Aujourd'hui, le photographe continue à travailler ponctuellement pour la presse et les communes et rédige aussi des articles. «Des activités dont il est toutefois difficile de vivre», note Jean-Jacques Kissling qui rêverait que la ville de

Genève teste sur sa personne le Revenu de base inconditionnel une initiative qui préconise le versement à tous d'une rente mensuelle suffisante pour vivre. «Le système ne nous veut plus. Il a assez profité de nous», soupire l'ancien facteur irrité par ce monde où tout doit aller vite, «alors que le travail bien fait, c'est presque de l'oisiveté». A méditer...

# Sonya Mermoud ■

\*«Une vie de facteur», éd. Héros-Limite, 112 p., disponible en librairie au prix de 22,40 francs ou sur le site www.jjkphoto.ch, au prix de 25 francs, frais de port

#### Caisses maladie, à force d'éviter l'inévitable

A la suite des promesses faites par les partis de droite, lors des précédentes votations sur une caisse maladie publique, c'est la honte la plus totale.

La concurrence qui devait contenir la hausse des primes maladie ne fut qu'un leurre. D'ailleurs, un être averti peut se rendre compte chaque automne combien il a été grugé!

Cette fois-ci, les assureurs se sont surpassés avec les plus fortes augmentations de ces dernières années.

Il faut savoir que certains cantons romands ont approuvé en votations populaires le principe d'une caisse maladie publique et se sentent d'autant plus punis.

Un profond dégoût est ressenti face à l'attitude complaisante de nos politiciens aux Chambres fédérales à l'endroit des intérêts des assureurs privés.

Une propagande mensongère largement diffusée nuit au débat objectif sur une caisse maladie publique. D'ailleurs, avec quel argent sont financées ces campagnes aux relents délétères? Il est grand temps que ce que nous devons à l'assurance maladie atteigne un montant prix-prestations raisonnable.

La santé ne doit plus être placée aux mains d'intérêts privés où la transparence fait figure de grande absente.

La santé est l'affaire de tous, c'est le bien commun dont il faut prendre le plus grand soin. Ce n'est pas une vulgaire marchandise, c'est de nos vies qu'il s'agit; n'en déplaise aux adorateurs de la déesse perverse du marché.

Ce n'est pas avec la falsification de la vérité que l'on doit vivre, il faut mettre fin à l'incurie malséante de comptables déshumanisés au service de l'ultralibéralisme.

> Thierry Cortat, membre du comité d'Unia Transjurane

## **Mesures d'accompagnement:** le Conseil fédéral doit passer la vitesse supérieure

Le Conseil fédéral a décidé le 23 novembre, dans le cadre du Rapport sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, d'augmenter le nombre de contrôles. C'est en principe positif. Bien que le nouveau quota de contrôles de les fixer à 35 000 soit déjà dépassé avec les 45 000 déjà effectués. Il y a toutefois encore de nombreux progrès à faire dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Leur application est insuffisante dans de nombreux cantons suisses

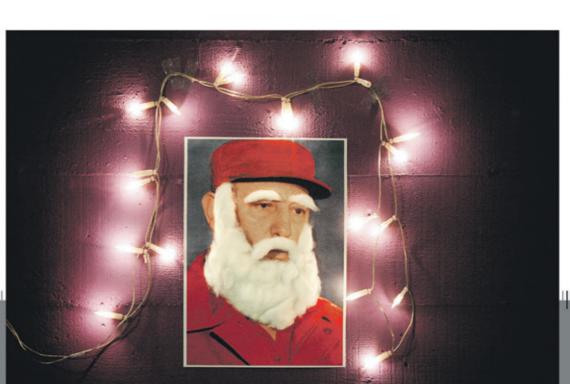
alémaniques. Beaucoup de cantons travaillent en outre avec des salaires minimums de référence trop bas, de telle sorte que nombre d'entreprises qui versent justement des salaires trop bas ne sont pas sanctionnées. Des cantons comme Zoug ou Saint-Gall ne contrôlent que très peu d'employeurs suisses. Bien que des cas de sous-enchère salariale soient aussi découverts outre-Sarine, aucun canton suisse alémanique n'a de surcroît édicté de salaire minimum (selon l'art. 36a CO). Enfin, ce qu'on appelle la procédure de conciliation est de moins en moins acceptée.

L'USS attend que le problème de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement soit rapidement éliminé par le Secrétariat d'Etat à l'économie et par les cantons. Le Conseil fédéral a promis une «protection complète» contre la sous-enchère salariale. Il doit maintenant passer à la vitesse supérieure.

# **Lecteurs écrivez-nous Ce journal est le vôtre!**

L'Evénement syndical Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne Fax 021 321 14 64 redaction@evenement.ch www.evenement.ch

David Prêtre/Strates



Le capitalisme étudiait la possibilité un Noël révolutionnaire.